



CBA Workshop

Accra, 05 au 07 Juillet 2011

**RENDRE EFFECTIVE LA MISE EN ŒUVRE DU
PACTE MONDIAL POUR L'EMPLOI EN AFRIQUE**

Par

Boèvi Kouglo LAWSON BODY, CSI-Afrique

Kouglo.lawson-body@ituc-africa.org

kouglolawson@yahoo.fr



Plan de la présentation

Introduction

1. La situation de l'emploi en Afrique et les problèmes s'y référant
2. Qu'est-ce que le pacte mondial pour l'emploi?
3. La feuille de route de Ouagadougou pour la mise en œuvre du pacte
4. Les alternatives des syndicats pour la mise en œuvre du pacte en Afrique

Conclusion



Introduction



La crise financière internationale qui a commencé en 2007, n'a pas épargné l'Afrique en raison de sa connexion à l'économie mondiale. Cette crise financière s'est rapidement muée en une crise économique mondiale et s'est accompagnée de difficultés sans précédent pour sur le marché du travail et dans le domaine social.

Partout dans le monde, qu'il s'agisse des pays avancés, émergents ou en développement, tous ont dû faire face à la perspective d'une hausse mondiale prolongée du chômage, de la pauvreté et des inégalités, et à des difficultés constantes pour les entreprises.



Pour faire face à une telle crise, les pays devaient engager des politiques intégrales et prioritaires afin de protéger les personnes et promouvoir l'emploi.

En juin 2009, la Conférence internationale du Travail dans sa 98e session, a adopté **le pacte mondial pour l'emploi** en vue d'atténuer l'impact de la crise sur les économies.

Le 1er colloque africain sur le travail décent tenu en décembre 2009 à Ouagadougou en a jeté les bases de sa mise en œuvre en Afrique.

- Avant d'examiner cette mise en œuvre et
- D'indiquer les alternatives syndicales pour ce faire,
- Rappelons la situation de l'emploi en Afrique et les problèmes s'y afférant identifiés par les syndicats africains.



1. La situation de l'emploi en Afrique et les problèmes s'y référant



Emploi en Afrique - Quatre traits majeurs :

- (1) Une offre de travail abondante jeune et peu qualifiée ;**
 - (2) Une demande de travail orientée vers les activités primaires, non salariées, informelles se traduisant par des emplois précaires et informels et des revenus faibles ;**
 - (3) Un chômage relativement peu élevé, urbain, féminin mais avec un chômage des jeunes urbains excessivement élevé et un sous-emploi massif;**
 - (4) Un faible niveau d'emploi décent.**
- Ces caractéristiques sont maintenant exacerbées par les effets pervers de la crise mondiale actuelle qui ont amplifié les problèmes d'emploi recensés par les syndicats africains



■ Les problèmes de l'emploi

Selon une investigation menée auprès des organisations syndicales africaines, les problèmes liés à l'emploi au travail et aux conditions de travail peuvent être regroupés dans les six catégories suivantes :

- (1) L'absence de protection sociale
- (2) L'absence d'hygiène, sécurité et santé aux lieux de travail
- (3) Le non respect des normes Internationales et des lois sociales
- (4) La précarité de l'emploi et chômage
- (5) Le Manque de facteurs de production
- (6) Absence de compétence

Ces problèmes seraient liés au contexte de l'économie mondiale, à la gouvernance des Etats africains, la faiblesse institutionnelle des structures de protection des travailleurs et la faible capacité d'intervention des syndicats africain mais aussi mais aussi à des causes directes



2. Qu'est-ce que le pacte mondial pour l'emploi ?



Le pacte mondial pour l'emploi est **un cadre d'action** pour l'élaboration de politiques et mesures pour l'emploi, la protection sociale, les normes du travail, et la promotion des processus de dialogue social.

C'est le principal instrument utilisé par l'OIT pour:

Donner suite aux principes de la Déclaration de 2008 sur la justice sociale pour une mondialisation équitable,

Atténuer les répercussions sociales de la crise mondiale sur l'emploi et

Proposer aux pays des politiques d'emploi à adapter en fonction des besoins nationaux.

Il s'articule autour de trois composantes et repose sur un nombre de principes



La mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi s'articule autour de trois composantes :

- Les principes visant à promouvoir la reprise conformément aux orientations du TD et aux engagements pris par le travail décent et ses mandants dans la Déclaration sur la justice sociale pour une mondialisation équitable
- Les ripostes fondées sur le TD à travers ses quatre piliers Emploi, Droits, Protection sociale, Dialogue social
- L'instauration d'une mondialisation équitable et durable



Les principes du Pacte mondial pour l'emploi sont les suivants:

- la protection de l'emploi et le renforcement de la protection sociale;
- l'aide aux femmes vulnérables et aux hommes durement touchés par la crise, et notamment les jeunes à risque, les travailleurs mal rémunérés, les travailleurs sous-qualifiés, ceux de l'économie informelle et les travailleurs migrants;
- des mesures visant à maintenir l'emploi, à faciliter la mobilité professionnelle et à favoriser l'accès au marché du travail pour les personnes sans emploi;
- le non recours aux solutions protectionnistes;



- la promotion des normes fondamentales du travail et des autres normes internationales du travail qui favorisent la relance de l'activité économique et le redressement de l'emploi, et qui réduisent les inégalités entre hommes et femmes;
- le dialogue social, le tripartisme et la négociation collective;
- la viabilité du point de vue économique, social et environnemental;
- la réglementation des économies de marché pour garantir des entreprises et des emplois durables; et
- le renforcement de la cohérence des politiques au niveau international.



Depuis son adoption en juin 2009, le pacte mondial pour l'emploi a bénéficié d'un large soutien sur le plan continental.

L'Union Africaine, la Banque Africaine de Développement et la Commission Economique pour l'Afrique ainsi que d'autres acteurs sociaux grâce aux partenariats stratégiques ont participé activement à sa mise en œuvre.

La CSI-Afrique a organisé :

deux forums sur la crise financière et le pacte mondial pour l'emploi en 2009 et en 2010;

un atelier sur l'élaboration de documents de politique sur le travail décent en 2010

qui ont tous débouché sur des propositions pour la mise en œuvre du pacte en Afrique.



Les orientations du pacte mondial pour l'emploi : Les programmes pays pour le travail décent



Dans le domaine de la promotion du travail décent et de la mise en œuvre de politique sur le travail décent en Afrique, des initiatives et actions sont nécessaires pour impulser un changement significatif au niveau des conditions de travail.

Les Programmes Pays pour la Promotion du Travail Décent (PPTD) constituent le principal cadre à travers lequel l'OIT fournit son appui à l'élaboration des politiques et au renforcement des capacités en vue de l'atteinte des OMD.

Ces programmes sont d'autant plus d'actualité pour les pays africains qu'ils peuvent être une alternative aux conséquences néfastes de la crise économique et financière.



Malgré l'urgence de la situation, sur les 53 pays que compte l'Afrique, seulement **21** ont déjà signé leur PPTD. Dans **22** autres pays les dits programmes sont en cours d'élaboration.

Cette faiblesse des performances en matière d'élaboration et de mise en œuvre des PPTD en Afrique s'explique par **l'absence ou la faible implication des organisations syndicales et des travailleurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement** de leurs différents pays. Cela ne favorise point la prise en compte des préoccupations essentielles des travailleurs.



3. La Mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi en Afrique: la feuille de route de Ouagadougou



La mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi en Afrique est fondée sur les éléments clés suivants:

- **Le partenariat international;**
- **Les principes et droits fondamentaux au travail;**
- **Le dialogue social;**
- **La promotion de l'emploi rural et de l'agriculture;**
- **La promotion des petites et moyennes entreprises;**



- Le perfectionnement continu des qualifications;
- L'investissement dans les services publics et dans les systèmes d'information sur le marché;
- La mise en place d'un socle de protection sociale;
- Le maintien des systèmes de sécurité sociale;
- La garantie des salaires minima pour protéger les employés vulnérables;
- La promotion des politiques migratoires.



4. Les alternatives des syndicats pour la mise en œuvre du pacte en Afrique



La pauvreté et l'exclusion sociale compromettent la réalisation des OMD. **Les syndicats doivent se mobiliser pour pousser les dirigeants à l'action en faveur du pacte.** Leur implication dans le renforcement des capacités des travailleurs est nécessaire pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des PPTD.

L'appui du BIT pour le renforcement de ces capacités dans le cadre des PPTD est essentiel.

Aussi, il importe d'intégrer les objectifs du plein emploi et du travail décent et productif, ainsi que les politiques sociales dans les efforts de relance pour atténuer la pauvreté des populations



Les syndicats africains doivent par conséquent œuvrer de pair avec le BIT pour que les populations tirent meilleur profit de la mise en œuvre du pacte mondial pour l'emploi. A cet effet, ils doivent:

- S'informer, s'appropriier et vulgariser le contenu du PME et de l'Agenda pour un travail décent;
- Mettre en place au plan national un observatoire syndical de veille dans la mise en œuvre du PPTD;
- Susciter l'élaboration des PPTD dans leurs pays respectifs puis participer activement à leur mise en application rigoureuse;
- Créer au plan national, sous-régional et régional des alliances stratégiques en vue de réaliser l'unité d'actions syndicales en faveur des PPTD.



→ Se former à la lecture, au décryptage et à l'analyse de documents de politique économique et sociale dans le but d'améliorer la participation des syndicats à la mise en œuvre et au suivi des réformes indispensables à la sortie de crise;

→ Formuler et rendre publiques, au sein de leurs organisations syndicales faîtières, des propositions concrètes pour accélérer la création d'emplois,

→ Renforcer les systèmes de protection sociale, garantir le respect des normes du travail et améliorer la qualité du dialogue social.



Conclusion



Il est vrai que la crise économique n'a pas eu les mêmes effets dans tous les pays, mais le continent africain est confronté à plusieurs défis communs. **Même si la reprise commence à prendre forme dans certains pays, la crise de l'emploi perdure avec insistance en Afrique.**

Le Pacte mondial pour l'emploi de l'OIT est un cadre d'action que les pays peuvent adapter à leur situation individuelle pour une sortie de crise.

Vu la situation socio-économique en Afrique, l'état de la gouvernance, la nature et la qualité du dialogue social, la faible implication des acteurs sociaux,

Les syndicats doivent par conséquent se mobiliser pour réaliser l'objectif du travail décent dans le cadre de la promotion du pacte mondial pour l'emploi en vue du mieux être des populations.



Merci pour votre attention